

APPEL À PROJETS / CHJAMA À PRUGHJETTI

LEGHJE È CUMEDIE 2022-2023

Le présent appel à projets est destiné à favoriser la création et la diffusion de spectacles vivants en langue corse en relation avec le prix « Leghje Eleghje » 2022-2023.

ARTICLE 1 : CONTEXTE

Le Prix des Jeunes lecteurs de Corse « Leghje Eleghje » est un prix mis en place par les sections jeunesse des Médiathèques territoriales Cismonte et Pumonte. Ce prix existe depuis 14 ans et a su fidéliser les jeunes lecteurs au fil des ans.

En collaboration avec l'Éducation Nationale, ce prix est ouvert à l'ensemble des écoles maternelles, et primaires dépendant du réseau de lecture publique, dont la desserte s'effectue sur des communes de moins de 15 000 habitants.

Un jeu de 4 ouvrages jeunesse dont 2 en langue corse est remis gracieusement aux classes de maternelles, de CP, de CE1/CE2, et CM1/CM2, (soit 4 niveaux de classes concernés et donc 16 livres dont 8 en langue corse). Ces classes exploitent à leur gré les ouvrages reçus. La finalité de ce travail est de primer le livre préféré de chaque élève, qui individuellement devra voter.

À ce jour plus de 10 000 élèves correspondant à environ 460 classes participent à ce prix, soit 86 % des écoles du rural.

Déroulement du prix

- Octobre 2022 : Envois des ouvrages dans les écoles.
- Novembre 2022 - mi-mars 2023 : Les ouvrages sont lus par les élèves.
- Fin mars - mi-avril 2023 : Votes dans les écoles.
- Mai et juin 2023 : Proclamation des résultats et récompense collective des élèves.

Cette récompense collective se traduira donc en 2023, suite à l'appel à projets qui vous est proposé, par des représentations théâtrales qui seront offertes aux élèves participants dans différentes salles de spectacles du territoire. Ainsi, les élèves de l'ensemble des classes participantes, assisteront à des pièces de théâtre jeune public : spectacles donnés par les artistes insulaires sélectionnés dans le cadre du présent appel à projets.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS ET OBJET

Il s'agit de faire de cette récompense collective un mini festival de théâtre jeune public pour :

- promouvoir du théâtre jeune public en langue corse,
- favoriser la rencontre avec la création insulaire et ses artistes,
- permettre aux enfants d'assister à des représentations de spectacle vivant dans des lieux de diffusion de leur territoire.

L'appel à candidatures vise à demander aux professionnels insulaires de travailler sur des adaptations/créations autour des livres sélectionnés dans le cadre du prix « Leghje Eleghje ».

La représentation des projets retenus devra se dérouler durant la proclamation des résultats du prix entre mai et juin 2023 (les salles de spectacles¹, les dates précises et leur nombre seront communiquées ultérieurement).

Le spectacle sera joué en langue corse.

Néanmoins, la proposition des candidats peut inclure du surtitrage ou du bilinguisme.

La durée du spectacle maximum conseillée est de :

- 45 minutes pour la sélection maternelles et CP
- 1 heure pour la sélection CE1, CE2 et CM2

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Porteurs de projet cibles

Personne de droit privé établie en Corse (compagnies, artistes, ...).

Livres sélectionnés dans le cadre du prix « Leghje Eleghje »

La liste des ouvrages jeunesse choisie par les médiathèques est la suivante :

LIVRES	AUTEURS	ÉDITEURS	NIVEAUX
A BIRBA DI I MESI	GHJACUMINA GERONIMI	ÉDITIONS ÉOLIENNES	MATERNELLE
SIPPINA L'APA LAZARONA	U SVEGLIU	U SVEGLIU	MATERNELLE
A BACELLA IN CANTATA	U SVEGLIU	U SVEGLIU	CP
SAN GHJUVA A U MARE	STEPHANE CONCA	PARTI DES OISEAUX	CP
ZAMPUIGNOTTA	MICHEL COROTTI	ÉDITIONS ÉOLIENNES	CE1 / CE2
BASGIU BASGIU U DRAGUNELLU DI CORSICA	FRANCETTE ORSONI	FILU DI A MEMORIA	CE1 / CE2

¹ Exemples de lieux partenaires pour diffuser les spectacles retenus : l'ARIA à Olmi Capella, Spaziu culturale Natale Rochiccioli à Carghjese, Centre Voce à Pigna, Spaziu culturale Carlu Rocchi à Buguglia, l'auditorium du CAP de Sarte, Anima à Prunelli di Fiumorbu...

Par la suite et en dehors de cet appel à projets, des écoles ou des médiathèques pourraient être intéressées pour programmer les pièces de théâtre créées.

PIRRU E RICUCCATA - T2-L'ORU DI BALAGNA	PAUL TURCHINI DURIANI	ÉDITIONS REALITA	CM1/CM2
U SICRETU DI U CASTEDDU DI A PUNTA	DOMINIQUE MEMMI	LES IMMORTELLLES	CM1/CM2

Les ouvrages sont disponibles à l'emprunt dans le réseau des médiathèques.

ARTICLE 4 : CALENDRIER

- juin 2022 : Lancement de l'appel à projets
- 25 juillet à midi : Date limite de dépôt des candidatures
- août 2022 : Présentation orale des projets et sélection des projet
- septembre 2022 : Proposition en Conseil exécutif et notification aux porteurs de projets sélectionnés.

ARTICLE 5 : DOSSIER DE CANDIDATURE

Le candidat présentera un projet travaillé ou accompagné par une personne compétente en écriture théâtrale et corsophone si le texte nécessite une adaptation particulière. Le candidat retenu devra prévoir résidence de création à l'ARIA.

Pièces obligatoires

- ✓ Présentation du projet d'adaptation théâtrale
- ✓ Présentation des artistes et des intervenants divers (ex : CV...)
- ✓ Budget prévisionnel distinguant l'étape création et l'étape diffusion
- ✓ Attestation d'engagement à produire la pièce de théâtre créée le(s) jour(s) de remise du prix dans les lieux et dates indiquées
- ✓ RIB du porteur de projet
- ✓ Liste et montants des aides publiques obtenues au cours des 3 dernières années
- ✓ SIRET
- ✓ Composition des instances dirigeantes (pour les personnes morales)
- ✓ Attestation sur l'honneur de régularité fiscale et sociale
- ✓ Statuts
- ✓ Délibération de l'organe statutaire approuvant l'opération et son budget (pour les personnes morales)
- ✓ Extrait du JO de la République portant déclaration de constitution (pour les associations)
- ✓ Extrait du K-bis de moins de 6 mois (pour les entreprises)
- ✓ Extrait d'immatriculation au registre du commerce ou des métiers (pour les auto-entrepreneurs)

Dépôt du dossier de candidature

L'ensemble des pièces seront transmises :

- **avant le 25 juillet 2022 midi (12h)**
- par courrier électronique à l'adresse suivante: direzzione.cultura@isula.corsica **et de doubler votre envoi sur l'adresse** : marie-claire.bicchieray@isula.corsica et marina.lahitte-loustau@isula.corsica

Les candidatures reçues après la date limite de dépôt ne seront pas retenues.

En cas de remise de dossier incomplet, les candidats auront jusqu'au 31 juillet inclus pour fournir les pièces manquantes.

Demande de renseignements : Tél 04 95 10 98 51 /23

ARTICLE 6 : FINANCEMENT DES PROJETS

Les projets sélectionnés bénéficieront d'une aide financière en conformité avec la réglementation européenne sur les aides d'État.

Il s'agit d'une aide en 2 parties :

- **Une partie adaptation/création dans la limite d'un plafond de 35 000 € en fonction du budget du candidat.**
Le versement a lieu en 2 fois : une avance, correspondant à 90 % de la partie adaptation/création à la signature de l'arrêté attributif de subvention. Le solde sur remise du bilan financier réalisé, du texte théâtral, du projet de mise en scène et de la fiche technique de la création.
- **Une partie diffusion qui sera déterminée dans la limite de 2 500 € par représentation (tout frais inclus).**
Le montant, les conditions de paiement, le nombre, les lieux et dates de représentation seront précisés ultérieurement.

ARTICLE 7 : SÉLECTION DES PROJETS

Les candidatures seront instruites (sur dossier remis et présentation orale) conjointement par les Directions adjointes « Arts vivants » et « Livre et lecture » de la Collectivité de Corse avant proposition et décision du Conseil exécutif de Corse.

Il sera retenu 2 projets :

- 1 projet parmi les livres de maternelles et CP
- 1 projet parmi les livres de niveau CE1 à CM2

ARTICLE 8 : CONFIDENTIALITÉ

Dans le cadre du présent appel à projets, la Collectivité de Corse et les porteurs de projets sélectionnés s'engagent à respecter la réglementation applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

ARTICLE 9 : DROITS D'AUTEUR ET DROITS D'EXPLOITATION

Dans le cadre des représentations et de toute communication, le nom des auteurs des ouvrages sélectionnés doit être mentionné.

Les droits d'auteur et d'exploitation devront être inclus dans le budget des candidats si contrepartie financière exigée.

Pour tout renseignement sur ce point, veuillez contacter marie-claire.bicchieray@isula.corsica